

Vous êtes un partenaire bailleur : pour bénéficier des services proposés par le <u>www.caf.fr</u> , il faut vous connecter à Mon Compte Partenaire. Voici la marche à suivre :

Où trouver Mon Compte Partenaire ?

Sur la page d'accueil de l'Espace Partenaires, dans la barre de menu verte, cliquez sur l'icône **Mon Compte Partenaire**

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

caf•fr

Comment se connecter à Mon Compte Partenaire ?



Attention – Si vous êtes un bailleur personne morale, veillez à lire la page 2 et 4 avant votre première connexion

PARTENAIRE	
	SÉCURITÉ
Mot de passe	Accès à Mon Compte Partenaire
	Ce service professionnel est réservé aux seules personnes habilitées. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles,
Mot de passe oublié ?	Faccès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.
Conr	Ne partagez jamais votre identifiant et votre mot de passe
	Mot de passe Mot de passe exidité 7

① Renseignez vos identifiants fournis par la Caf et cliquez sur **« Connexion »**.

O Ma Caf

Code postal

② À la 1^{ère} connexion, vous devez valider les règles d'utilisation du service.

③ N'oubliez pas de vous **déconnecter** en cliquant sur le bouton **« déconnexion »** quand vous avez fini de faire vos démarches en ligne.

Comment accéder au service Offre Bailleurs ?





Vos identifiants de connexion à Mon Compte Partenaire

Où trouver vos identifiants et mot de passe demandés ?

Bailleur	Adresse courriel connue	Adresse courriel inconnue
Personne physique	Vous avez reçu 2 courriels contenant vos identifiant et mot de passe	Vous avez reçu 2 courriers à votre adresse postale contenant vos identifiant et mot de passe, à quelques jours d'intervalle.
Personne Morale	Vous avez reçu 2 courriers à votre adresse postale contenant vos identifiant et mot de passe, à quelques jours d'intervalle.	

Vous ne connaissez pas votre identifiant de connexion ?

Cliquez sur le lien « Identifiant perdu », après avoir renseigné votre N° utilisateur*, 2 courriers contenant votre identifiant et votre mot de passe vous seront de nouveau envoyés par courrier ou par courriel (Cf tableau ci-dessus).

Vous avez oublié votre mot de passe ou celui-ci est erroné ?

Cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ». Après avoir saisi votre adresse courriel, un nouveau mot de passe provisoire vous sera envoyé par courriel.

Attention – Si vous ne vous êtes jamais connecté auparavant et que vos identifiant et mot de passe vous ont été envoyés par courrier, cliquez sur le lien « Identifiant perdu ».

* Cf « Ou trouver son N° utilisateur » - page 3

Ce que vous devez faire à votre 1^{ère} connexion

Après authentification, vous devez renseigner certaines informations :

Suivant les informations déjà connues par la Caf, il vous sera demandé de **renseigner des informations** complémentaires : nom, prénom, adresse courriel

L'adresse courriel doit être nominative et sera utilisée pour vous envoyer un mot de passe provisoire lors de la saisie de la fonctionnalité « mot de passe oublié ».

Modification du mot de passe

Dès votre première connexion, il vous sera demandé de **modifier le mot de passe** transmis par votre Caf.

Aspect contractuel

Il vous sera aussi demandé d'accepter des règles d'usage du portail, puis des conditions d'utilisation de l'Offre Bailleurs. Si vous êtes une personne morale :



La 1^{ère} personne qui se connectera avec cet identifiant sera considérée comme **l'administrateur** de votre organisme.

Cette personne pourra donner l'accès à de nouveaux utilisateurs et gérer les habilitations (Cf Page 4).

A titre exceptionnel, vous pouvez remplacer votre administrateur. Pour cela, contactez la Caf.

Pour plus de détails sur les rôles d'utilisateur pour une personne morale, se référer au guide d'habilitation partenaire.

Où trouver son N° d'utilisateur ?

Votre numéro d'utilisateur se trouve :

- Sur le courrier/courriel reçu en juillet au moment de la déclaration de loyer ;
- Sur les quittances envoyées par courrier lorsque vous n'avez pas télédéclaré.

Ce N° d'utilisateur est composé de 14 caractères.



Bon à savoir !

Cas de personnes morales gérant des logements sur plusieurs départements Pour les bailleurs personnes morales ayant des logements sur plusieurs départements, l'accès se fait via un compte unique.

Cas de personnes physiques gérant des logements sur plusieurs départements

Pour les bailleurs personnes physiques ayant des logements sur plusieurs départements, vous aurez un compte distinct (identifiant et mot de passe) par département. Il vous sera demandé d'utiliser une adresse courriel différente pour chaque département ou chacun de vos comptes

Cas de bailleurs gérant des logements conventionnés et privés

Si vous gérez des logements privés et des logements conventionnés, votre compte permet d'accéder à ces 2 types de logements.



Exemple de courriel



Cette page concerne les Bailleurs personnes morales : Dans ce cadre, vous êtes potentiellement amené à habiliter vos collaborateurs à l'espace Mon Compte Partenaire

